

Composition du Budget d'un pôle régional

La constitution du budget d'un pôle régional : 5000 euros de l'IdA + 1000 euros / institution membre du pôle.

Pour 2019 :

Pôle Sud-ouest (9 membres) : 14 000 euros

Pôle Ouest (9 membres) : 14 000 euros

Pôle Sud-est (10 membres) : 15 000 euros

Pôle Nord-est (22 membres) : 27 000 euros.

L'enveloppe budgétaire du pôle régional est gérée par les deux délégués et doit être consommée avant la fin de l'année civile.

Le budget annuel d'un pôle régional est composé de 4 types de dépenses. Le montant de chacune des enveloppes peut varier d'une année sur l'autre et doit être pensé dès le mois de septembre de l'année n-1 pour pouvoir être validé par le bureau en fin d'année n-1 (au moment de la préparation du BP) puis par l'ensemble des membres du Conseil de groupement au mois de janvier de l'année n (voir le calendrier).

1. L'enveloppe AMS (bloquée dès l'année n-1 et mise en paiement à l'ouverture de la ligne sur le budget de l'année n)

Calendrier de prise de décision : Appel national lancé en février année n-1, enveloppe budgétaire et dossiers retenus choisis par la commission de pôle en septembre 2018 puis validés par le CS en octobre 2018, soit l'année n-1.

Commentaires : C'est aux délégués de pôle et aux référents de définir le montant de cette enveloppe (et de bien vérifier qu'il reste suffisamment d'argent pour ensuite mener la politique scientifique du pôle avec le montant restant). La réunion du mois de septembre doit commencer par une prise de décision budgétaire concernant l'année n+1.

Objectifs du financement : Faire travailler ensemble des chercheurs de différents établissements + faire intervenir des collègues américanistes d'Europe ou des Amériques pour favoriser les rencontres puis le montage de projets à l'international.

Calendrier budgétaire : Montants mis en paiement après validation du BP 2019 par l'ensemble des membres du réseau et dès l'ouverture de la ligne (février 2019).

2. L'enveloppe Événement scientifique propre

Calendrier de prise de décision : Enveloppe et porteurs du projet à définir dès la réunion de septembre n-1 puis à valider à l'occasion de la réunion de janvier de l'année n.

Commentaires : En général doctoriales ou Colloque de pôle une année sur deux (d'autres formats sont envisageables). La construction de l'activité se pense entre les délégués et les référents du pôle et ne passe pas par un appel.

Objectifs du financement : Construire une activité structurante pour le pôle

Calendrier budgétaire: Dès l'ouverture de la ligne budgétaire versement à l'institution qui a accepté d'organiser le projet

3. L'enveloppe Appels spécifiques du pôle

Calendrier de prise de décision : Enveloppe à définir dès la réunion de septembre n-1 puis à valider à l'occasion de la réunion de janvier de l'année n. Lancer un appel (à diffuser largement dans tout le réseau) dès le mois de février de l'année n, pour un retour des dossiers à la fin du printemps pour avoir le temps de mettre en place les expertises puis de prendre une décision collective à l'occasion de la 2^{ème} réunion du pôle au mois de septembre.

Commentaires : Différents types d'activités ont été développées en fonction des pôles : Prix de Master 2, Publication d'enseignant chercheur (pas de Thèse car déjà appel national), financement de terrains de chercheurs (pas de terrains de doctorants car déjà appel ARD) ou de mobilités de profs invités,...

Objectifs du financement : Définis par les délégués en fonction de la politique scientifique du pôle.

Calendrier budgétaire: Mise en paiement rapidement après la réunion du mois de septembre (et avant la clôture budgétaire). Cette enveloppe est modulable et peut-être revue à la hausse ou à la baisse avant la réunion de septembre en fonction de la consommation réelle du budget du pôle.

4. Une enveloppe missions et frais pour l'organisation des 2 réunions annuelles.

Calendrier de prise de décision : Enveloppe à définir dès la réunion de septembre n-1 puis à valider à l'occasion de la réunion de janvier, enveloppe qui évolue en lien avec la personne qui s'occupe de la gestion financière à l'IdA.

NB : La responsable de la gestion financière est chargée de la coordination des pôles régionaux. Elle échange régulièrement avec les délégués en leur envoyant l'état de la consommation de leur budget et s'assure que le budget alloué n'est pas dépassé ou sera consommé avant la clôture budgétaire et les accompagne pour les questions pratiques et techniques (en lien avec le trésorier).

Modèle de budget d'un pôle régional

Budget 2019	14000
AMS	8750
Evénement scientifique propre	2200
Appels	2400
Réunions / Missions	650
Total	14000
Reste à consommer	0